Dispositions et numéros de zones			RÉSIDENTIEL CLASSE R1 - 1 LOGEME Cette classe d'usage comprend toute habitation
Logement	R1	X	unifamiliale isolée d'un (1) logement.
2 Logements	R2	X	Bâtiment comprenant une seule unité de logement et destiné à loger un ménage.
3 Logements	R3		Habitation unifamiliale isolée: Habitation
4 Logements	R4		unifamiliale non adjacente à une autre habitati ou n'en faisant pas partie.
5 à 8 Logements	R5	X	Un logement additionnel est permis. Celui-ci
Maison mobile	R6		occuper 25% ou moins de la superficie de plancher du bâtiment dans lequel il se trouve
Dépanneur	C1	X	- dans le cas où le logement additionnel est
Commerce professionnel	C2	X	localisé au sous-sol, il peut occuper la totalité celui-ci même si le pourcentage de cette
Commerce de services (vente au détail)	C3		occupation est supérieur à 25% - ou - dans le
Commerce récréo-touristique et artisanal	C4	X	où le calcul du 25% est inférieur à 500 pieds carrés, ce minimum pourra toujours être majo
Commerce lourd	C5		500 pieds carrés.
Commerce - recyclage d'automobiles	C6		RÉSIDENTIEL CLASSE R2 - 2 LOGEMENTS
Commerce - salle de spectacle	C7		Cette classe d'usage comprend la Classe d'usa
Commerce - marché aux puces	C8		R1 et les types d'habitation suivants:
Commerce – champ de tir	C9		Habitation unifamiliale jumelée : Habitation unifamiliale relié en tout ou en partie à une
Commerce - terrain de camping	C10		habitation unifamiliale par un latéral mitoyen.
Espaces et équipements de loisirs	COM1	X	Habitation bifamiliale isolée: Bâtiment comprenant deux (2) unités d'habitation l'une
Installations communautaires, culturelles et de services	COM2		dessus de l'autre ayant des entrées distinctes
Infrastructures publiques	P	X	donnant directement sur l'extérieur. RÉSIDENTIEL CLASSE R3 - 3
Parc de la Gatineau	PA		LOGEMENTS
Extraction	EX		Cette classe d'usage comprend la Classe d'usa R1, la Classe d'usage R2 et les types d'habitati
Agricole	A		suivants:
Industriel léger et manufacture	I1		Habitation unifamiliale contigu : Habitation unifamiliale dont au moins un mur latéral
Industriel lourd	I2		mitoyen est commun en tout ou en partie à un
Superficie min. au sol du bât. princ. lorsque applicable			habitation unifamiliale adjacente, pourvu que nombre d'habitations ainsi reliées soit au
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		10	maximum 3 unités.
Marge latérale- bâtiment principal -		5	Habitation isolée (formule 2-1) : Habitation trifamiliale et ayant une disposition d'une uni
Marge arrière - bâtiment principal -		2	de logement sur un étage et de deux unités d
Marge de recul –Routes sous la responsabilité du MTQ*			logement sur l'autre étage
(Section 4.4.3)		X	RÉSIDENTIEL CLASSE R5 – 5 À 8 LOGEMENTS
Les aires tampons - <u>art. 4.8</u>			Cette classe d'usage comprend la Classe d'usa
Les zones de mouvements de masse - art. 4.11			R1 à la Classe d'usage R5 et les types d'habita suivants:
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:			Habitation unifamiliale contigu : Habitation
			unifamiliale dont au moins un mur latéral
			mitoyen est commun en tout ou en partie à u habitation unifamiliale adjacente, pourvu que
			nombre d'habitations ainsi reliées soit au
			maximum 8 unités COMMERCIAL CLASSE C1 - DÉPANNE
(*)			Cette classe permet l'usage de dépanneur, lors
Route 148, Route 366, Chemin d'Eardley-Masham, Chemin du			celui-ci répond à la définition suivante:
Lac-Des-Loups.			Établissement commercial de vente au détail or type épicerie, licencié ou non, où l'on vend de
			menus articles et dont les heures d'affaires plu
			longues ont pour but d'accommoder la popula d'un quartier résidentiel, au niveau de biens
			requis quotidiennement. Superficie maximale
			185 mètres carrés. COMMERCIAL CLASSE C2 - COMMER

PROFESSIONNEL Cette classe comprend des usages apparentés à des activités professionnelles, d'administration et de comptabilité, sans entreposage extérieur. À titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Les activités professionnelles ou semisprofessionnelles suivantes : 3-5 Médecin, dentiste et autres professionnels reliés à la pratique médicale, à l'exception de la médecine vétérinaire; Architecte, arpenteur, avocat, comptable, ingénieur, urbaniste; Bureau administratif de courtier, entrepreneur, promoteur; Photographe; Administrateur d'une association professionnelle ou syndicale; Enseignant; École de conduite. COMMERCIAL CLASSE C4 - COMMERCE RÉCRÉO-TOURISTIQUE ET ARTISANAL Cette classe comprend les usages commerciaux à vocation récréo-touristique. L'entreposage extérieur est permis. Les usages de cette classe doivent être reliés ou complémentaire à la récréation, la restauration, l'artisanat et l'hébergement A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Auberge; Base de plein air; Bar; Bijouterie; Boucherie; Boutique artisanale; Boutique d'antiquités; Boutique d'articles de sport; Brasserie; Casse-croûte; Centre de ski; Centre équestre; Charcuterie; Centre de soins de santé; Confiserie; Fleuriste; Fromagerie; Gîte et couvert; Golf; Hôtel; Modiste/ couturier; Motel; Parc de stationnement; Pâtisserie; Pépinière; Pourvoyeur; Restaurant; Restaurant-minute; Service de traiteur; Tabagie. COMMUNAUTAIRE CLASSE COM 1-ESPACES ET ÉQUIPEMENT DE LOISIRS A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Équipements sportifs et de loisirs; Espaces libres; Espaces verts; Kiosque d'information; Parcs; Terrains de jeu

PUBLIC CLASSE P - INFRASTRUCTURE
PUBLIQUE
Cette classe comprend les usages publics au
niveau des services publics.
A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les
usages suivants :
- Caserne de pompiers;
 Centrale téléphonique;
 Centre de services publics;
- Centre de traitement de boues de fosses
septiques;
 Centre de traitement des eaux usées;
 Centre de tri et de mise en valeur de ressources;
- Chantier municipal;
 Dépôt d'équipements pour fins de sécurité
publique;
- Étang d'aération;
- Garage municipal;
- Poste de police;
- Services administratifs, municipaux, régionaux,
provinciaux, etc.;
- Site d'épandage;
- Station d'Hydro-Québec